

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/78184/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 17/09/2024

AGENT VISITEUR

Mathieu Laixhay

ADRESSE DU CONTRÔLE

Vellereux 24 - 6663 Mabompré

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/01 05/02/2029



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire Gérard
#TVA non communiqué
Adresse Vellereux 24 - 6663 Mabompré

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
Situation du réservoir Dans le garage
Localisation du dépôtage Sur le réservoir

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Voir annexe
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3100	Année d'installation	inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	3/0,75/1,45		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

› CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	pas présent	Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche
Pollution en dehors du réservoir	Non		

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 17/09/2027



Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Mabompré

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/78184/C01:1

ANNEXES

Système de chauffage



Autorisation d'exploitation

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail : dpa@certinergie.be

À l'attention de la commune de :
rue de Schaetbeek 1
6660 Houffalize

Permis d'environnement
Déclaration des établissements de classe 3

Objet
Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public
Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'annexe du Gouvernement valon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation
Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
Arrêté du Gouvernement valon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cette réserve à la commune
Commune où est déposée la déclaration
HOUFFALIZE
Référence de la déclaration à la commune
45/224
Date de l'accusé de réception de la déclaration
16 MAI 2024
Date de recevabilité de la déclaration
24 MAI 2024

24 MAI 2024

Commune de : 16502024 M24 - 26575-44646

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/78184/C01:1

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires

